



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
31 mars 2014
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 29^e séance

Tenue au Siège, à New York, le

Président : M. Taalas (Finlande)

puis : M. Dosseh (Vice-Président) (Togo)

Président du Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 132 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)

Groupe thématique II : Groupe d'experts sur la République centrafricaine

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-26106X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 132 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/68/697 et A/68/783)

1. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion), présentant le troisième rapport du Secrétaire général sur le dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/68/697), dit que le rapport expose les progrès réalisés au cours des huit derniers mois et comporte un plan d'action en vue de renforcer chaque mécanisme de responsabilisation exposé dans le rapport, comme la gestion axée sur les résultats. Il décrit également succinctement comment les projets de réforme des pratiques de l'Organisation, Umoja et les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) constituent le fondement du renforcement de la responsabilisation à l'Organisation. Toute initiative de responsabilisation appliquée s'inscrit dans un processus global visant à améliorer la gestion de l'Organisation.

2. Ces initiatives peuvent être groupées en trois catégories : celles qui mettent un accent accru sur la performance et les résultats; celles qui cherchent à améliorer la gouvernance et le contrôle et celles qui visent à améliorer la gestion et l'administration. Umoja et IPSAS contribueront nettement à la réalisation des objectifs des deux premières catégories, en permettant à l'Organisation de mieux contrôler la performance et les résultats et faire rapport à ce sujet et en fournissant des données complètes en temps réel aux fins de la prise de décisions.

3. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/253, tendant à ce que le Secrétaire général commence à mettre en œuvre progressivement la gestion axée sur les résultats, un groupe de travail interdépartemental, animé par le Département de la gestion, a conçu un plan d'action afin d'appliquer la gestion axée sur les résultats en examinant chaque étape du processus. Les recommandations de ce groupe ont été avaluées par le Conseil d'évaluation de la performance, qui contrôlera leur application. Le groupe de travail a établi qu'il est

essentiel que la hiérarchie démontre son attachement à la gestion axée sur les résultats, ainsi qu'à la formation et aux outils pertinents. Outre les conclusions et recommandations du groupe de travail, le troisième rapport comprend un examen détaillé de la documentation provenant du système des Nations Unies et d'autres organisations sur les enseignements tirés et les difficultés rencontrées par les différentes organisations lors de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats.

4. Le Secrétariat a nettement progressé dans la mise en œuvre de la gestion globale des risques. Le Département de la gestion vient d'achever une évaluation des risques pour l'ensemble du Secrétariat, avec des apports de chaque chef de département et de bureau et d'autres hauts fonctionnaires. Tous les bureaux et départements disposent maintenant d'un coordonnateur. Les résultats préliminaires, y compris la définition des risques, une analyse des principaux facteurs de risque, une description des dispositifs de contrôle déjà mis en place par l'Administration et l'évaluation de leur efficacité et un aperçu des stratégies possibles de traitement des risques seront présentés au Comité de gestion en mars 2014.

5. Une fois que le Comité de gestion aura arrêté sa position sur les principaux risques et leur importance, les responsables des différents domaines d'activité de l'Organisation établiront des méthodes complètes de traitement des risques et des plans d'intervention et désigneront les responsables de la gestion des risques. Le Département de la gestion suivra les progrès accomplis et rendra compte périodiquement au Comité de gestion de l'exploitation, de la mise à jour et de la gestion de l'inventaire des risques.

6. Renforcer un dispositif d'application du principe de responsabilité dans une organisation aussi complexe que l'Organisation des Nations Unies est une tâche redoutable; toutefois, le Secrétaire général est déterminé, avec l'appui et l'encouragement des États Membres à améliorer la gestion et à mieux appliquer le principe de responsabilité à l'Organisation des Nations Unies.

7. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question à l'examen (A/68/783) dit que les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et Umoja sont censés

transformer le fonctionnement de l'Organisation et que le Comité consultatif entend en évaluer les effets sur le renforcement de la responsabilité et de la transparence dans des rapports ultérieurs.

8. S'agissant du système d'évaluation et de notation, le Comité consultatif constate que, tout comme en 2011-2012, seulement 1 % du personnel a été classé dans la catégorie « résultats partiellement atteints ou laissant à désirer » au cours de la période 2012-2013, ce qui invite à s'interroger sur la crédibilité du système d'évaluation et de notation. Il convient de mettre en place un système de récompenses et de sanctions viable.

9. Une initiative visant à améliorer l'application du principe de responsabilité au Secrétariat consiste à renforcer les contrats de mission des hauts fonctionnaires. Les hauts fonctionnaires jouent un rôle important, car c'est à eux qu'incombe le devoir de donner le ton et d'offrir à leurs subordonnés un modèle de conduite exemplaire. Pour que le principe de responsabilité soit mieux appliqué au Secrétariat, il est impératif que toutes les règles et tous les règlements en vigueur soient respectés. Enfin, le Comité consultatif estime qu'au vu des initiatives cruciales en cours et des développements attendus, il convient de ne pas donner suite à la demande du Secrétaire général, tendant à ce que les rapports sur l'application du principe de responsabilité soient présentés tous les deux ans.

10. **M^{me} Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe a examiné le rapport du Secrétaire général en ayant à l'esprit que l'Assemblée générale a demandé des plans détaillés et des mises à jour sur les efforts déployés pour renforcer l'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'ONU, compte tenu de la définition du principe de responsabilité exposée dans sa résolution 64/259. Dans sa résolution 66/257, l'Assemblée générale a souligné qu'il importe de créer et d'exploiter à fond des mécanismes effectifs et efficaces favorisant la responsabilité individuelle et institutionnelle à tous les niveaux. À cet égard, il incombe aux hauts fonctionnaires d'être des modèles exemplaires pour leur personnel. Il leur appartient en particulier de refléter précisément les mandats institutionnels et de veiller à ce qu'ils soient exécutés dans leur département. Le Groupe des 77 escompte donc que la question des résultats en demi-teinte des hauts fonctionnaires s'agissant des

indicateurs standards de la gestion figurant dans les contrats de mission sera dûment abordée.

11. Le faible pourcentage de membres du personnel classés dans la catégorie « résultats partiellement atteints ou laissant à désirer » durant la période d'évaluation 2012-2013 suscite de vives préoccupations quant à la crédibilité du système d'évaluation et de notation. Il convient de disposer d'un système viable de récompenses et de sanctions. Comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes, la relation entre l'évaluation du comportement professionnel et les récompenses ou les sanctions doit être renforcée pour tous les membres du personnel de l'ONU, dont ceux qui opèrent dans les missions de maintien de la paix. La politique de tolérance zéro de l'exploitation et des abus sexuels doit elle aussi être intégralement appliquée.

12. Enfin, le Groupe continue à penser que l'Assemblée générale devrait continuer à recevoir des rapports d'activités annuels sur le dispositif d'application du principe de responsabilité, car il s'agit d'une activité permanente.

13. *M. Dosseh (Togo), Vice-Président, occupe la présidence.*

14. **M. Dettling** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein, dit que l'application systématique du principe de responsabilité est une condition déterminante pour une gestion qui se veut prévisible, crédible, efficace et performante. Toutefois, une telle application ne peut pas se réaliser sans un solide engagement de la part du personnel de l'ONU et sans un clair leadership de la part de l'Administration. Les efforts entrepris par le Secrétaire général pour renforcer la mise en œuvre du principe de responsabilité, dont la création d'un groupe de travail consacré à la gestion axée sur les résultats et l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions du groupe, méritent d'être salués. Un changement de culture d'entreprise d'une telle ampleur ne sera pas tâche aisée. Depuis l'introduction de la budgétisation axée sur les résultats il y a 13 ans, peu de progrès ont été réalisés et l'Organisation devrait axer sa gestion sur les résultats plutôt que sur les produits. L'adoption d'un système de gestion axée sur les résultats est prioritaire et le Secrétariat devrait redoubler d'efforts pour en assurer dès que possible une mise en œuvre concrète et durable.

15. Saluant le plan d'action pour l'établissement d'un cadre de référence de la gestion globale des risques et

du contrôle interne, sur la base de la première évaluation des risques pour l'ensemble du Secrétariat, M. Dettling engage le Secrétariat à établir ce cadre de référence dans les meilleurs délais. Pour que ce cadre puisse ensuite contribuer à la bonne gestion de l'ONU, il faudra assurer qu'il soit pris en compte dans les processus de décision du Secrétariat et de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général devrait également renforcer la cohérence du dispositif d'application du principe de responsabilité, afin que les États Membres puissent saisir et soutenir au mieux ces initiatives. À cet effet, il devrait présenter un plan donnant la vue d'ensemble des différents axes d'action, des objectifs à atteindre ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre.

16. Enfin, le Secrétaire général devrait prendre les mesures nécessaires pour remédier au retard chronique de la publication de ses rapports, qui a un impact direct sur le travail de la Cinquième Commission et engage la responsabilité du Secrétariat envers les États Membres.

17. **M. Lieberman** (États-Unis d'Amérique) dit que le respect du principe de responsabilité, l'intégrité, l'efficacité et l'efficacités sont fondamentaux pour le succès et la viabilité à long terme de l'Organisation. Il est donc impératif que l'Organisation des Nations Unies dispose de puissants mécanismes de contrôle et de moyens de supervision pour suivre les résultats et veiller à ce que les activités prescrites soient réalisées de manière responsable et avec efficacité et efficience. Tout dollar gâché par manque d'efficacité, mauvaise gestion ou corruption est perdu pour la mission fondamentale de l'Organisation.

18. Si la délégation des États-Unis se félicite des progrès réalisés dans l'application des normes IPSAS et d'Umoja afin de susciter des transformations positives à l'Organisation des Nations Unies, elle souligne qu'il importe que ces projets soient menés à bien avec efficacité et efficience. Comme toute grande transition, ce processus n'a pas toujours été aisé, mais il est essentiel pour la construction d'une Organisation des Nations Unies moderne et durable, susceptible de relever les futurs défis mondiaux. La délégation des États-Unis continuera à suivre l'évolution de la situation dans ces secteurs clés et souhaiterait avoir davantage de précisions sur la manière dont le Secrétariat appliquera les recommandations du groupe de travail sur la gestion axée sur les résultats.

19. La question de la gestion des risques de l'Organisation est à l'examen depuis quelques temps et

de nombreuses recommandations utiles ont été formulées par diverses instances, dont le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, à propos de la nécessité d'évaluer les risques et d'appliquer systématiquement la gestion des risques dans l'Organisation, à tous les niveaux. À cet égard, le Secrétaire général devrait achever l'évaluation des risques à l'échelle du Secrétariat dans les meilleurs délais et les hauts fonctionnaires devraient continuer à en faire une tâche prioritaire.

20. Constatant les préoccupations du Comité consultatif quant à la crédibilité du système de notation et d'appréciation du comportement professionnel à l'Organisation des Nations Unies et à la nécessité d'un système viable de récompenses et de sanctions, la délégation des États-Unis souhaiterait obtenir davantage de précisions quant au plan visant à utiliser des indicateurs essentiels de résultats supplémentaires pour accroître le respect du principe de responsabilité et renforcer les contrôles internes. L'Organisation des Nations Unies devrait être en première ligne en matière de responsabilisation personnelle et demander aux membres du personnel de rendre compte des résultats et de prendre rapidement des mesures correctives en cas de résultats médiocres ou de fautes professionnelles. La délégation des États-Unis se félicite donc de ce que le Secrétaire général ait amélioré l'utilité des contrats de mission des hauts fonctionnaires en évaluant leur performance par comparaison avec des objectifs énoncés dans les contrats de mission.

21. Des préoccupations persistent quant au respect du principe de responsabilité dans les missions sur le terrain, en particulier en ce qui concerne l'exploitation et les abus sexuels et les infractions pénales. Il est impératif que la politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les abus sexuels soit intégralement appliquée dans toute l'Organisation et tout particulièrement dans les opérations sur le terrain, où les récentes victimes de conflits peuvent être particulièrement vulnérables. La délégation des États-Unis espère que la politique du Département de l'appui aux missions relative à la responsabilisation en matière de conduite et de discipline dans les missions sera arrêtée prochainement et que des pratiques de gestion des risques seront introduites dans des secteurs pilotes.

22. Enfin, l'Organisation devrait s'employer plus rapidement à réviser les textes administratifs décrivant les types de conduite pouvant faire l'objet de mesures

disciplinaires. M. Lieberman attend avec intérêt l'achèvement de l'examen complet des cadres réglementaires destinés à protéger les lanceurs d'alerte, afin de vérifier ce qu'il convient de faire de plus pour protéger les personnes qui exposent des actes illicites ou des comportements répréhensibles au grand jour.

Moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/68/696-S/2014/5, A/68/696/Corr.1-S/2014/5/Corr.1 et A/68/784)

23. **M^{me} Cliffe** (Sous-Secrétaire générale aux moyens civils), présentant le rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/68/696-S/2014/5 et A/68/696/Corr.1-S/2014/5/Corr.1), dit que ce rapport présente de nouvelles informations sur les résultats, les enseignements concernant la promotion de la maîtrise nationale et les activités de prospection, en particulier dans le Sud. Le rapport, qui est le dernier sur l'initiative relative aux moyens civils, décrit comment les enseignements pourront être mis à profit dans le cadre des mandats des structures et des opérations existantes. Il fait la synthèse des enseignements tirés de l'initiative relative aux moyens civils, dont les paramètres sont énoncés dans la résolution 66/255 de l'Assemblée générale, et concernant les domaines dans lesquels le Groupe consultatif de haut niveau a constaté des lacunes : les processus politiques inclusifs, la sûreté et la sécurité, la justice, le fonctionnement de l'administration et la revitalisation économique. Il est toujours justifié d'appuyer le renforcement des capacités dans ces domaines car les missions intégrées chargées d'appuyer le renforcement des capacités nationales continuent à rencontrer des défis dans le monde entier.

24. Au nombre des principaux résultats, on peut citer l'élaboration de documents d'orientation complets aux fins du renforcement des institutions nationales, l'amélioration des mécanismes de coordination à l'échelle du système, tels que la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, le recensement de nouvelles sources de compétence, en particulier dans le Sud et l'application d'approches renforcées au niveau des pays. Les principaux enseignements ont été classés en trois grandes catégories : appui à la maîtrise nationale de l'édification des institutions en situation postconflituelle; expansion et approfondissement du vivier de compétences civiles en matière de

consolidation de la paix; promotion de la coopération régionale, Sud-Sud et triangulaire.

25. Le rapport décrit comment l'Organisation pourrait définir, dans le cadre des processus de planification et de budgétisation existants, les activités à mener en matière de renforcement des institutions qui promeuvent la maîtrise nationale ainsi que les ressources nécessaires à cet effet. Au lieu de proposer de modifier la présentation, la structure ou l'ordre des budgets, le rapport indique comment l'Organisation pourrait présenter davantage de renseignements aux États Membres pour contribuer aux activités de planification et de prise de décisions. Il décrit des mesures en vue de renforcer l'évaluation, la planification et l'exécution intégrée et précise la division des tâches entre les missions des Nations Unies et les équipes de pays. Le fait de tirer parti de moyens complémentaires des missions et des équipes de pays, comme l'a dit le Conseil de sécurité dans sa résolution 2086 (2013), ne modifierait pas le mandat de l'une quelconque des entités des Nations Unies mais contribuerait à éviter les doublons et à optimiser l'appui collectif.

26. Le rapport fait également ressortir la nécessité de résultats plus clairement définis en matière d'édification des institutions, présente des renseignements sur la manière dont les cycles nationaux de prise de décisions peuvent avoir des incidences sur les activités des missions et les modifier et décrit la gamme d'apports nécessaires. Ces mesures devraient permettre de se concentrer davantage sur les résultats en matière d'édification d'institutions au stade de la planification et de promouvoir une relation plus systématique entre la planification et les ressources.

27. Un autre enseignement concerne la nécessité d'obtenir rapidement un petit nombre de résultats essentiels dans les secteurs politique, sécuritaire, juridique, économique et social, pour que les populations victimes de conflits aient confiance dans leurs institutions nationales. Bien que ne contenant pas de propositions à cet effet, le rapport indique qu'une intégration des processus d'évaluation et de planification permettrait de centrer davantage les activités sur l'appui nécessaire pour que les institutions produisent des résultats rapides et propres à instaurer la confiance. Ces processus permettraient également de recenser les lacunes dans l'appui accordé aux institutions essentielles d'ordre politique, juridique ou sécuritaire, dans des secteurs qui pourraient constituer

une menace à la paix et à la sécurité, de sorte à porter ces risques à l'attention des États Membres.

28. S'agissant du maintien du financement des institutions nationales, des équipes de hauts fonctionnaires devraient collaborer avec les gouvernements d'accueil et les institutions financières internationales pour déterminer le coût du financement des institutions nationales et veiller à ce que des cadres de financement solides soient en place dans la durée. Étant donné que la plupart des pays qui viennent de sortir d'un conflit ne disposent pas de ressources nationales et sont tributaires du financement extérieur, les États Membres devraient assurer un financement soutenu prévisible pour appuyer l'édification d'institutions nationales après les conflits. Le rapport présente une série systématique de mesures destinées à mettre en pratique les enseignements tirés, dès les premières étapes du processus de planification jusqu'à la fermeture de missions et à la transition. L'Assemblée générale devrait inviter explicitement à appliquer les enseignements tirés de l'expérience en mettant en œuvre les mesures énoncées dans le rapport.

29. En matière de prospection, les enseignements tirés et les mesures qui seront mises en œuvre, en particulier grâce à la plate-forme pilote en ligne CAPMATCH, indiquent que des compétences civiles existent dans les États Membres, en particulier dans ceux du Sud, où vivent plus des deux tiers des participants de CAPMATCH. L'essai pilote de la plate-forme CAPMATCH montre qu'il est possible de disposer d'un plus grand vivier de candidats pour les processus de sélection existants et a permis de déployer des spécialistes au Libéria, au Yémen, en Côte d'Ivoire et au Soudan du Sud.

30. Toutefois, des activités de prospection du personnel dans les présences sur le terrain et les pays fournisseurs sont nécessaires pour appuyer les modes de fonctionnement actuels de manière à préciser les conditions à remplir, instaurer des relations soutenues et résoudre les problèmes de manière que les déploiements puissent se faire. Les États Membres ont indiqué qu'ils souhaitaient coopérer avec l'Organisation dans le cadre des structures normales du Secrétariat et des processus de sélection établis. Le rapport se concentre donc sur les capacités actuelles de planification et de prospection du personnel du Département de l'appui aux missions, ainsi que sur les activités de sensibilisation menées dans le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

et d'autres services du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques.

31. Enfin, la coopération Sud-Sud, régionale et triangulaire et les partenariats avec les institutions financières internationales pourraient être extrêmement utiles aux pays en situation postconflictuelle, car une coopération de cet ordre, souvent fondée sur un financement volontaire, permet de concevoir de manière coordonnée le financement des besoins de renforcement des capacités et fait appel à l'expérience acquise en matière d'édification des institutions dans le Sud.

32. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question à l'examen (A/68/784) dit que, l'Assemblée générale ayant reporté l'examen du rapport du Secrétaire général et du rapport du Comité consultatif, elle n'a pas achevé d'examiner lesdits rapports. En conséquence, le Comité consultatif réitère l'ensemble des observations et des recommandations qu'il a précédemment émises, afin de permettre à l'Assemblée générale de les examiner en conjonction avec les observations et les recommandations figurant dans le présent rapport.

33. Les rapports du Secrétaire général s'adressaient à plusieurs instances. Le Comité consultatif a fait observer qu'il avait examiné le premier rapport avant même que ces instances en aient débattu, que l'initiative relative aux moyens civils englobait plusieurs axes d'intervention différents qui avaient des incidences administratives et budgétaires, que les rapports sur les divers éléments de l'initiative ne décrivaient pas les incidences sur les programmes ou d'ordre administratif et budgétaire. Le Comité n'a pas pu se faire une idée claire des incidences administratives et budgétaires précises des conclusions émises aux paragraphes 19 à 33 du dernier rapport du Secrétaire général, s'agissant notamment du contenu, du calendrier et de l'étalement dans les budgets successifs de l'Organisation. Le Secrétaire général intègre actuellement dans la formulation des budgets proposés pour les missions les objectifs nationaux de renforcement institutionnel ainsi que la combinaison appropriée des ressources proposées pour la réalisation de ces objectifs lorsque le renforcement des institutions constitue une composante autorisée du mandat d'une mission. Aucune disposition dans le cadre budgétaire et

financier actuel ne l'empêche de proposer, lors de l'examen des demandes de crédits pour les missions par l'Assemblée générale, des crédits à l'appui du renforcement des institutions nationales pour financer les dépenses de personnel ou d'autres dépenses. Toutefois, le Comité consultatif souligne qu'il est essentiel de concentrer les efforts sur la planification afin de réduire au minimum les redéploiements de ressources lors de l'exécution du budget.

34. M. Ruiz Massieu constate que les efforts entrepris en vue d'élaborer une approche plus systématique et plus cohérente des résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies en matière de création d'institutions sur le terrain seront intégrés dans les structures organisationnelles et les modes de fonctionnement existants. En conséquence, il sera mis fin d'ici à juin 2014 aux activités de l'équipe indépendante chargée de la question depuis le début de l'initiative. Le Comité consultatif note également que le Secrétaire général entend abandonner les outils de mise en concordance automatique et utiliser à leur place les systèmes de prospection et de gestion prévisionnelle du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix, mais qu'aucune proposition spécifique de financement n'a été présentée à cet égard.

35. Enfin, s'agissant des propositions du Secrétaire général tendant à continuer à employer du personnel fourni par les gouvernements pour remplir pendant une durée limitée des fonctions spécialisées pour lesquelles du personnel n'est pas immédiatement disponible au Secrétariat, le Comité consultatif estime qu'il convient de définir plus précisément les fonctions qu'il peut être opportun de confier à ce type de personnel. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale fournisse des directives actualisées au Secrétaire général à ce sujet. Il compte formuler d'autres observations et recommandations à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

36. **M^{me} Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est favorable à l'initiative tendant à renforcer les moyens civils en situation postconflictuelle et souligne qu'il est important d'améliorer l'appui dispensé par l'Organisation en matière de renforcement des moyens civils et d'édification des institutions dans les pays qui viennent de sortir d'un conflit. Le principe fondamental de la

maîtrise nationale est une condition essentielle pour une paix durable.

37. Le Comité consultatif a soulevé d'importantes questions quant aux incidences administratives et budgétaires des conclusions et des propositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général; le Groupe des 77 escompte recevoir des renseignements complémentaires. Toutefois, il appartient à la Cinquième Commission d'examiner et d'approuver toute modification aux procédures et règles budgétaires ainsi qu'à la présentation du budget. Il importe également de définir plus précisément les modes de recours au mécanisme commun d'exécution et la notion d'avantage comparatif. L'intervenante souhaite également obtenir des éclaircissements quant à la proposition tendant à harmoniser les mandats des missions avec les cycles de prise de décisions à l'échelon national. À cet égard, elle accueillerait avec intérêt des propositions concrètes portant sur des cadres de financement solides aux fins de l'édification d'institutions.

38. Se félicitant de l'intention du Secrétaire général d'étendre le vivier de compétences civiles aux fins de la consolidation de la paix et de promouvoir la coopération régionale, Sud-Sud et triangulaire, M^{me} Rios Requena dit que l'initiative relative aux moyens civils doit bénéficier des enseignements que le Sud a tiré de son expérience de renforcement des capacités et de transition après un conflit. L'Assemblée générale devrait tenir des débats approfondis sur l'emploi par l'Organisation des Nations Unies de personnel fourni par les gouvernements, en particulier pour assurer la transparence dans la sélection de ce personnel et éviter les problèmes passés concernant l'emploi des personnels fournis gracieusement.

39. **M^{me} Power** (Observatrice de l'Union européenne), parlant au nom de l'Islande, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association ainsi que de l'Ukraine dit que l'Union européenne appuie vigoureusement les principes fondamentaux de l'initiative relative aux moyens civils et se félicite de l'effort général visant à améliorer l'appui dispensé par l'Organisation des Nations Unies en matière de renforcement des capacités dans les pays en situation postconflictuelle. Constatant que le rapport du Secrétaire général sera le dernier sur les moyens civils à mobiliser à l'issue d'un conflit et que l'équipe sera

démantelée d'ici l'été 2014, M^{me} Power se félicite de ce que les activités ainsi réalisées seront incorporées dans les structures et modes de fonctionnement existants, sans demande de ressources supplémentaires. Elle salue les progrès réalisés et la détermination dont le Secrétaire général a fait preuve pour que la promotion de moyens civils efficaces en situation postconflictuelle et après une crise demeure une priorité dans le système des Nations Unies.

40. **M. Dettling** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein et de la Norvège dit que, si des progrès ont été réalisés dans les arrangements institutionnels concernant les différents secteurs de la consolidation de la paix civile, le Secrétaire général doit tirer parti des enseignements pour optimiser l'efficacité et l'efficience de l'action de l'ONU dans les situations postconflituelles. À cet égard, la désignation du Département des opérations de maintien de la paix et du Programme des Nations Unies pour le développement en tant que Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain des conflits et dans d'autres situations de crise représente un pas important vers une cohérence et une coordination accrues de l'action de l'ONU, sur le terrain ou au Siège. M. Dettling espère que les enseignements tirés de cette approche faciliteront des progrès similaires dans d'autres secteurs d'activités.

41. Constatant avec intérêt les enseignements tirés par le Secrétaire général, dont la nécessité de renforcer l'intégration et la coordination des divers organismes des Nations Unies impliqués dans les pays au sortir d'un conflit et la nécessité d'adapter leur action aux cycles nationaux de prise de décisions des pays concernés, M. Dettling apprécie les efforts déployés pour renforcer les partenariats internationaux plus larges dans les pays affectés par la guerre.

42. Le rapport recommande également qu'une meilleure définition des résultats escomptés et des activités à mener en matière de renforcement des institutions nationales soit effectuée dans la planification des missions et dans les propositions budgétaires qui en découlent. En outre, des réserves budgétaires adéquates doivent être à disposition pour pouvoir répondre à des besoins en constante évolution sur le terrain et assurer que les compétences civiles nécessaires soient disponibles en tout temps. M. Dettling soutient l'application des mesures exposées par le Secrétaire général.

43. Le travail de l'équipe chargée des moyens civils a permis de mettre en évidence l'ampleur des compétences existantes qui n'avaient pas été mobilisées jusqu'alors, notamment dans les pays du Sud. L'Organisation des Nations Unies devrait valoriser ce potentiel et renforcer ses activités de prospection de candidats, dans le cadre d'une stratégie globale de gestion prévisionnelle de ses effectifs. Les coopérations Sud-Sud et triangulaire revêtant également une importance certaine dans les processus de renforcement des institutions des pays sortant d'un conflit, M. Dettling salue les efforts déployés par le Secrétaire général pour soutenir de manière plus structurée les États Membres engagés dans de tels partenariats et cela notamment grâce à l'action déployée par le PNUD.

44. Tout en félicitant l'équipe relative aux moyens civils de son action, M. Dettling constate que la tâche de mettre les moyens dont on dispose à l'échelle mondiale au service de la mise en place d'institutions nationales demeure aussi cruciale qu'au début du projet. Il sera par conséquent important que les enseignements tirés continuent à être partagés et intégrés dans les structures et modalités de fonctionnement existantes de l'Organisation. La fin de l'activité de l'équipe sur les moyens civils ne devrait pas signaler une diminution de l'action de l'ONU dans ce domaine mais au contraire marquer le renforcement de cette approche dans le système. Enfin, puisqu'il s'agit du second rapport que le Secrétaire général présente sur cette question à la Cinquième Commission, celle-ci devrait prendre connaissance des conclusions des deux rapports et ne pas en repousser l'examen.

45. **M. Lieberman** (États-Unis d'Amérique) dit que le rapport dont la Cinquième Commission est saisie marque la conclusion d'années de travail effectuées par le Secrétariat sur la question de la consolidation de la paix immédiatement après un conflit et a tiré parti des conclusions du rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (A/65/747-S/2011/85). Ce dernier rapport a abordé de manière globale la question des moyens civils, examiné comment surmonter les problèmes administratifs, améliorer la coordination et mobiliser des sources externes de compétences, notamment grâce à la coopération Sud-Sud, tout en veillant à ce que la maîtrise nationale demeure le principe directeur de la consolidation de la paix en

situation postconflictuelle. Il n'a pas été facile d'appliquer ces recommandations, mais les réalisations ont été notables et nombre des enseignements pourront être appliqués dans les futurs efforts de consolidation de la paix. À ce propos, M. Lieberman félicite le Secrétariat de ses consultations transparentes et inclusives avec les États Membres.

46. Le point de l'ordre du jour à l'examen est très spécifique dans la mesure où il concerne un grand nombre d'organes intergouvernementaux, dont le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale réunie en séance plénière, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Si l'apport de chaque organe intergouvernemental est important pour procéder à l'examen global requis, chacun d'entre eux devrait limiter son examen à son strict domaine de compétence. La délégation des États-Unis attend avec intérêt d'examiner les aspects administratifs et budgétaires. M. Lieberman note que certaines des questions soulevées dans le rapport du Secrétaire général seront examinées plus en détail à la deuxième partie de la reprise de la session.

47. **M. Warraich** (Pakistan) dit que les informations et les recommandations sur les moyens civils à mettre en place en situation postconflictuelle qui figurent dans les rapports, dont les enseignements tirés dans les trois domaines essentiels que sont l'amélioration de l'appui à l'édification d'institutions fondées sur la maîtrise nationale, l'extension et l'approfondissement du vivier de compétences civiles aux fins de la consolidation de la paix et la promotion de la coopération aux niveaux régional, Sud-Sud et triangulaire permettront aux débats de la Cinquième Commission de progresser.

48. L'Organisation des Nations Unies devrait résoudre les problèmes locaux au moyen de solutions locales, en recensant des moyens civils dans la région. La planification devrait être systématique dès les débuts et liée aux ressources. L'évaluation permanente des besoins de moyens civils en évolution constante et le déploiement des compétences requises en matière de moyens civils sont également importants. Enfin, les missions et les équipes de pays devraient tirer parti des avantages du système des Nations Unies de manière complémentaire, pour bénéficier des avantages comparatifs.

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)

Groupe thématique II : Groupe d'experts sur la République centrafricaine (A/68/7/Add.25 et A/68/327/Add.9 et A/68/327/Add.9/Corr.1)

49. **M^{me} Casar** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives au Groupe d'experts sur la République centrafricaine (A/68/327/Add.9 et A/68/327/Add.9/Corr.1), dit que pour l'exercice 2014, ces prévisions s'élèvent à 1 476 100 dollars (hors contribution du personnel). Ce montant couvrirait les frais des voyages des cinq membres du Groupe, les dépenses communes de personnel correspondant à un poste P-3 de spécialiste des questions politiques et un poste d'agent des services généraux (assistant d'administration), ainsi que les autres dépenses d'appui opérationnel et logistique. Il est proposé d'ouvrir un crédit de ce montant au titre des missions politiques spéciales approuvées au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.

50. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le point à l'examen (A/68/7/Add.25), dit que le Comité se félicite que la demande de ressources au titre du Groupe d'experts ait été présentée en temps voulu. Les ressources proposées sont conformes à celles demandées pour les autres groupes de ce type. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le budget d'un montant de 1 476 100 dollars (hors contribution du personnel) du Groupe d'experts sur la République centrafricaine et son imputation sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.

51. **M^{me} Pacunega Manano** (Ouganda), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, se félicite de la présentation dans les délais prescrits des prévisions de dépenses relatives au Groupe d'experts sur la République centrafricaine, suite au mandat énoncé par

le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2127 \(2013\)](#) et [2134 \(2014\)](#) et à la nomination des cinq membres du Groupe en février 2014. Compte tenu de la détérioration de la situation politique et sécuritaire en République centrafricaine, la Cinquième Commission devrait approuver les ressources demandées pour le Groupe, de telle sorte à exécuter comme il convient les mandats du Conseil de sécurité. On escompte que le Groupe d'experts coopérera avec les organisations régionales et avec les autres équipes et groupes de contrôle des sanctions.

52. **M^{me} Colín Ortega** (Mexique) dit que sa délégation étudiera avec une attention particulière tous les aspects des missions politiques spéciales, en particulier les questions administratives et budgétaires.

La séance est levée à 16 h 20.